

Accessibilité



Caractéristiques techniques :



- Matériaux : acier zingué
- Dimensions :
 - 25 mm de diamètre.
 - 5 mm de hauteur.
- Fixation : par vissage (vis fournies).
- Couleurs : en teinte grise brillante ou teinte noire vieillie, se patine en gris avec le temps
- Protection anti-corrosion : 400h rouille rouge au test Brouillard Salin.
- Haute résistance à la glissance > 0,58
- Conforme aux normes Accessibilité.
- A poser en quinconce selon la norme.
- Idéal pour les supports en bois.
- A installer en haut d'une volée d'escalier, de chaque côté d'une traversée piétonne et sur les quais de gares, tramways et maritimes.

N'oubliez pas d'utiliser le gabarit de pose. Pour info, prévoir environ 148 clous au mètre linéaire pour 0.40 mètre de large et 216 clous au mètre linéaire pour 0.60 mètre de large.

Prévoir environ 148 clous au mètre linéaire pour 0.40 mètre de large et 216 clous au mètre linéaire pour 0.60 mètre de large.

Quels sont les avantages du produit ?

- La solution économique et polyvalente.
- Un mariage parfait avec les bâtiments anciens.
- Conforme à la norme NF P 98-351.
- Haute résistance au trafic.

Conditions d'utilisation :

- Utilisation en intérieur ou extérieur.
Vendu en lot de 250.
Vis fournies.

Rappel de la loi :

Arrêté du 1er août 2006 - R. 111-19-2 Article 7-1

« En haut de l'escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. »

Arrêté du 15 janvier 2007

« Une bande d'éveil de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée pour avertir les personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées matérialisées. »

Pour une commande par quantité, demandez vite un devis à notre spécialiste en signalétique.